



Liste des délibérations du CONSEIL de ZONE Vesdre - Hoëgne & Plateau

Conformément à l'article 124 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile

SEANCE du 18 novembre 2022

Présents:

Le Président : Jean-Luc NIX (Welkenraedt)

Les Membres : Mr LEJEUNE, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr GARSOU, ff, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mme BONNI, Dison - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr HALIN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mme SCHYNS, ff, Plombières - Mr HOUET, Soumagne - Mme DELETTRE, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr LEMARCHAND, Theux - Mr DEMONCEAU, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Trooz - Mr DEGEY, ff, Verviers - Mr KLENKENBERG, Province de Liège

Commandant : Major Quentin GREGOIRE

Monsieur Arnaud GARSOU, Bourgmestre de Blegny « faisant fonction » et désigné par le Bourgmestre empêché, Marc BOLLAND, remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

Madame Nadine SCHYNS, Bourgmestre de Plombières « faisant fonction » et désigné par le Bourgmestre empêché, Joseph AUSTEN (ff), remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

Monsieur Maxime DEGEY, Bourgmestre de Verviers « faisant fonction » et désigné par la Bourgmestre empêchée, Muriel TARGNION, remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

Monsieur NIX, Président de Zone, ouvre la séance publique à 14h05'.

Communications :

- ***Relevé des marchés public en cours de réalisation***
- ***Etat trésorerie - Versements des dotations communales***
- ***Loi 15 mai 2007 – Article 67 – Ratio 50/50 – Arrêté royal d'exécution – Réponse de la Ministre***
- ***Formation secourisme dans les écoles de HERVE***
- ***Rapport trimestriel – 3^{ème} trimestre 2022***

1. Approbation du PV du 21 octobre 2022

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance publique du conseil du 21 octobre 2022.

2. Clé de répartition des dotations communales – Demande de la Ville de Verviers

Le Président revient sur l'historique de la clé et sur l'accord voté par le Conseil en 2020 fixant une nouvelle répartition des dotations communales, couvrant la mandature actuelle, pour les budgets 2021 à 2025 inclus. Cette clé a déjà permis à Verviers de réduire sa dotation de façon conséquente. Monsieur DEGEY évoque les difficultés financières et les impératifs du plan de gestion qui ont poussé le Conseil communal de Verviers à rompre cet accord.

Le Commandant précise que le Gouverneur est déjà informé et devra proposer rapidement une clé suivant les critères repris dans la loi.

Les autres Bourgmestres présents réagissent en affirmant que la situation économique actuelle impacte considérablement l'ensemble des communes et pas seulement Verviers.

Monsieur FYON rappelle que les communes possédant une caserne de volontaires sur leur territoire ont également bénéficié d'une réduction de leur dotation avec la nouvelle clé.

Madame DEJARDIN estime que les niveaux de pouvoirs supérieurs doivent être interpellés. En effet, les décisions prises par les instances fédérales ont un impact sur les finances des communes mais pas sur celles de l'Etat. Il y a des pistes de solutions : révision des départs type à la baisse, augmentations des dotations fédérales, réduction du temps de formation, ...

Monsieur HALIN revient sur les problèmes rencontrés par toutes les communes pour boucler leur budget, notamment en matière de personnel avec pour conséquence des licenciements ou des non-rempacements. Il ajoute qu'il est impératif de faire des choix et d'établir des priorités. En outre, il estime que les moyens budgétaires en termes de recette sont plus importants dans les « grosses » communes dont Verviers et déplore de devoir adapter la clé de répartition 2 fois en 6 ans. Le Conseil vote à 1 voix « POUR » dans le chef de Verviers et 13 voix « CONTRE » la révision de la clé de répartition.

Jonathan CHANTEUX, Comptable spécial de la Zone, entre en séance pour les points relatifs aux budgets.

3. Budget 2022 - Modification budgétaire n°2 - SO et SE – Projet

Le Comptable présente son analyse.

Le Conseil arrête la modification budgétaire n°2 (SO et SE) de l'exercice 2022 telle que proposée, par 11 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » dans le chef de Blegny, Limbourg et Dison.

4. Budget 2023 – Projet

Le Comptable présente son analyse. Celui-ci précise que le budget prévoit de doubler les énergies alors que FINIMO vient d'annoncer que son marché 2023 devrait tripler. Une éventuelle augmentation de l'intervention fédérale (SPFInt et Santé publique AMU) pourrait compenser cette différence.

Le Président précise que des efforts ont été consentis afin de limiter l'impact de l'inflation et des index sur les dotations communales.

Le Commandant rappelle que l'approbation du budget zonal par les autorités de tutelle est conditionnée par le vote du montant de celle-ci par le Conseil communal de l'ensemble des 19 communes.

Monsieur HALIN explique qu'il votera contre car, même s'il comprend la nécessité d'augmenter le personnel opérationnel, il ne peut autoriser des engagements zonaux alors qu'il les refuse dans sa commune. Le personnel zonal augmente considérablement alors que les communes réduisent leur personnel communal. Il constate également que les recettes de transfert n'ont pas diminué malgré l'intervention importante de la Province.

Le Commandant est bien conscient de la situation économique actuelle ainsi que des difficultés financières rencontrées par l'ensemble des communes. Il rappelle cependant que des économies d'échelle ont été imposées dès la mise en place de la Zone et que 18% de réduction ont été appliqués sur les comptes communaux 2013 pour fixer la dotation globale.

Celui-ci souligne que la Zone fonctionne grâce à son réseau de postes volontaires mais que les pompiers volontaires se rendent disponibles quand ils le veulent et sans obligation. Il faut conserver le plus longtemps possible ce système mixte (PRO et VOL) efficace et moins coûteux, cependant le volontariat est malheureusement en voie de disparition.

Monsieur DEGEY précise qu'il votera pour le budget, mais pas pour la répartition des dotations communales.

Le Conseil arrête le budget 2023 par 12 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » dans le chef de Olne et 1 « ABSTENTION » dans le chef de Baelen.

5. Intercommunale IMIO – Convocation AG ordinaire du 13 décembre 2022

Le Conseil :

- Approuve l'ordre du jour de l'AG d'IMIO du 13/12/2022 tel que proposé ci-dessus, 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstentions » ;
- Charge le Collège zonal de veiller à l'exécution de la présente décision ;
- Transmettra la présente délibération à l'intercommunale IMIO.

6. Marché d'emprunt conjoint 2021 avec la Ville Verviers - Cahier des charges - CSC et convention

Le Conseil approuve la convention et le cahier des charges, relatifs au marché d'emprunts, tels que proposés par la Ville de Verviers.

7. Organisation de séances du Conseil à distance par visioconférence – ROI à modifier – Approbation
Suite à la remarque des autorités de tutelle, le Conseil fixe les cas dans lesquels et les modalités selon lesquelles tout ou partie des membres du conseil peuvent participer à des réunions à distance dans le ROI du Conseil de Zone, et modifie son ROI comme suit :

Article 33 – Les séances du Conseil sont organisées systématiquement à distance, partiellement ou complètement, conformément à l'article 34 de la loi précitée, sauf si tous les membres du conseil choisissent d'être physiquement présents sur place.

« ... »

Afin d'assurer la publicité du Conseil de Zone, sa diffusion audiovisuelle systématique en direct sera réalisée et la vidéo restera disponible ultérieurement.

Les séances en visioconférence seront organisées dès réception du matériel adéquat.

8. Démission d'un Membre du Collège de Zone – Remplacement

Le Conseil prend acte de la démission de Madame DEJARDIN, en tant que Membre du Collège de Zone, et désigne son remplaçant en la personne de Monsieur Marc BOLLAND, Bourgmestre de Blegny, à partir du 1er janvier 2023.

Jonathan CHANTEUX, Comptable spécial de la Zone, quitte le séance.

Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

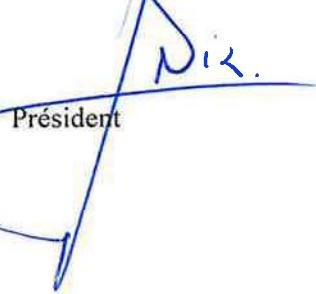
PAR LE CONSEIL :

Corinne LIEGEOIS,



Secrétaire

Jean-Luc NIX



NIX
Président